

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

Plan d'Occupation des Sols tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cassis. Bilan de la mise à disposition au public et approbation de la procédure de modification n°6s.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé, à la demande de la commune de Cassis, une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette procédure vise à majorer les règles de hauteur et inscrire un secteur de mixité sociale sur la parcelle cadastrée CM 10, sise avenue Alphonse Daudet, pour la construction de logements sociaux sous forme de collectifs.

Les adaptations envisagées remplissent les conditions définies par le code de l'urbanisme pour y procéder par voie de modification simplifiée.

Le projet de modification et l'exposé de ses motifs ont été portés à la connaissance du public pendant un mois. Suite à cette consultation, aucune observation n'a été mentionnée sur les registres.

Il appartient à la Métropole d'approuver la modification n°6s du Plan d'Occupation des Sols de Cassis.